



Service de la consommation
et des affaires vétérinaires

Contrôle des eaux

Chemin des Boveresses 155
CH-1066 Epalinges



STS 176

Municipalité de la Commune d'Allaman
Bâtiment administratif
Place de l'Eglise
1165 Allaman

Epalinges, le 22.07.2016

RAPPORT D'ANALYSE

V 1 N° de dossier : 16-VD-30170

CONTEXTE

But du contrôle : Prélèvement officiel (baignade) / Eau de baignade - Plages / Municipalité de la Commune d'Allaman
Prélèvement du : 19.07.2016 Effectué par : Administration communale d'Allaman

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 16-62887 - Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs

Secteur : Lac Léman
Lieu de prélèvement : Plage de La Pêcherie, Allaman
Température [°C] : 19
Aspect : limpide

VD-MIBIOL

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-B-003-1	Escherichia coli	UFC/100 ml	<10	T : max. 1 000
VD-MON-L-B-005-2	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	<10	T : max. 300

T: Valeur de tolérance L: Valeur de référence M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique.
Base légale : Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

N° d'échantillon : 16-62888 - Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs

Secteur : Lac Léman
Lieu de prélèvement : Embouchure de l'Aubonne, Allaman
Température [°C] : 19
Aspect : limpide

VD-MIBIOL

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-B-003-1	Escherichia coli	UFC/100 ml	<10	T : max. 1 000
VD-MON-L-B-005-2	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	<10	T : max. 300

T: Valeur de tolérance L: Valeur de référence M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique.

Base légale : Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

N° d'échantillon : 16-62889 - Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs

Secteur : Lac Léman
 Lieu de prélèvement : Plage Les Batiaux, Allaman
 Température [°C] : 18
 Aspect : limpide

VD-MIBIOL

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-B-003-1	Escherichia coli	UFC/100 ml	10	T : max. 1 000
VD-MON-L-B-005-2	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	<10	T : max. 300

T: Valeur de tolérance L: Valeur de référence M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique.

Base légale : Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

ÉMOLUMENTS

Emolument : 255.00 CHF (Montant HT)



LE CHIMISTE CANTONAL

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.